

Règlement de participation au tremplin du festival Jalles House Rock 15 / Scènes Croisées

Le tremplin du festival Jalles House Rock

1. Le festival Jalles House Rock est un festival de musique organisé conjointement par l'association l'Estran (Saint-Médard-en-Jalles) et la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles. Sa 15ème édition se déroulera le vendredi 6 et le samedi 7 juillet 2023 à St-Médard-en-Jalles, quartier de Gajac.
2. Le tremplin Jalles House Rock / Scènes croisées, est destiné à ouvrir la scène du festival à des groupes de jeunes amateurs girondins dont l'esthétique musicale entre dans la catégorie "rock" et ses déclinaisons. Il s'inscrit dans le dispositif des Tremplins Départementaux des Scènes croisées.
3. Le tremplin se déroulera le vendredi 31 mars 2023, à l'Estran.

Les conditions de candidature

4. Le tremplin « Jalles House Rock » est un tremplin ouvert à des groupes de musique dont la **moyenne d'âge des membres ne doit pas excéder 30 ans** et qui **résident, en majorité, en Gironde**.
5. Les membres des groupes souhaitant participer ne doivent pas bénéficier du statut d'intermittent du spectacle au titre de musicien.
6. Ils ne devront présenter que des compositions originales.

Les inscriptions

7. Les groupes souhaitant participer au tremplin devront faire parvenir aux organisateurs leurs dossiers de candidature **le dimanche 26 février au plus tard**. Les dossiers pourront être déposés par mail (jalles.house.rock@gmail.com) ou par courrier postal (Association l'Estran – Domaine de Caupian, 209 rue Georges Clemenceau - 33160 Saint-Médard-en-Jalles).
8. Pour chaque dossier de candidature chaque groupe devra fournir :
 - Le questionnaire d'inscription dûment rempli;
 - Une démo comportant 3 titres (support Cd ou numérique, lien Soundcloud, Myspace ou autre accepté). Si le groupe présente plus de trois titres, il devra spécifier quels sont les titres qu'il désire mettre en avant.
 - Les documents justifiant de l'âge et du lieu de résidence de chaque membre du groupe.
9. Les participants acceptent que leur nom et leur photo soient utilisés dans le cadre de la promotion du festival Jalles House Rock.

La sélection

10. Une sélection de quatre groupes sera faite par le jury de sélection parmi l'ensemble des groupes candidats.
11. Le jury de sélection est composé de membres organisateurs du festival Jalles House Rock (Association l'Estran, Mairie de Saint-Médard-en-Jalles), de professionnels du secteur musical (Rock-school Barbey,...), des institutions partenaires (C. Départemental) et de lycéens.

12. Toute candidature non conforme sera automatiquement disqualifiée (moins de 3 titres, pas de présentation, reprises, etc).

13. Les quatre groupes sélectionnés seront prévenus par mail à la fin des sélections. Ils devront confirmer leur participation dans les huit jours, sous peine d'être disqualifiés. Dans ce cas, c'est le groupe suivant qui sera retenu.

14. Les groupes devront, lors de leur confirmation, fournir un plan de scène et une fiche technique afin de faciliter les installations et changements de plateau.

La prestation

15. Les groupes sélectionnés produiront sur scène un set de 25 à 30 minutes. Le set présenté doit être exclusivement constitué de compositions originales.

16. L'ordre de passage des groupes se fera par tirage au sort.

Les prix : 2 prix sont décernés

17. Prix du JHR/Scènes croisées :

- ★ Le groupe vainqueur sera programmé dans le cadre du festival Jalles House Rock 2023,
- ★ Le groupe participera au concert final des tremplins « Scènes croisées » qui se déroulera en septembre 2023 ; cette prestation sera précédée d'une journée de résidence à la Rock School Barbey.

18. Prix des lycéens :

- ★ Le groupe vainqueur participera à une résidence d'artiste au sein de l'école 3IS.

À l'issue de cette résidence, un enregistrement sera remis au groupe.

19. Tous les participants :

- ★ Pourront bénéficier des ateliers proposés dans le cadre des Scènes croisées (son, vidéo, rencontre de professionnels...),

20. Un même groupe ne peut se voir décerner les 2 prix.

Composition des jurys

21. Jury JHR/Scènes croisées

Le jury est composé de membres organisateurs du festival Jalles House Rock (Association l'Estran, Mairie de Saint-Médard-en-Jalles), de représentants de l'organisation départementale des Scènes Croisées (Rock-school Barbey), des institutions partenaires, de partenaires et de mécènes du festival.

22. Jury des lycéens

Le jury est composé à parité de lycéens issus du Lycée d'Enseignement Général Sud Médoc et du Lycée d'enseignement Professionnel Jehan Duperier ainsi que d'un représentant des organisateurs du festival.

La désignation des groupes gagnants :

23. Les jurys évalueront la prestation scénique des groupes en attribuant une note sur 5 à chacun des critères suivants : qualité musicale du groupe ; originalité des compositions ; présence scénique ; impact sur le public.

24. Prix du Jury JHR/Scènes croisées : le groupe qui remportera le plus de voix (points) sera désigné vainqueur du prix JHR/Scènes croisées.

25. Prix des lycéens : le groupe qui remportera le plus de voix (points) sera désigné vainqueur du prix JHR lycéens/Scènes croisées.

26. Les groupes s'engagent à ne pas contester les décisions du jury.

Les conditions d'accueil

27. Il sera demandé aux groupes participants de se présenter au complet sur le lieu du tremplin à 16H00 au plus tard.

28. La restauration des participants sera assurée par les organisateurs le soir du tremplin.

29. Les frais de déplacements, ainsi que les frais éventuels de transport du matériel, sont à la charge exclusive des participants. De même, aucun défraiement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants.

30. Le matériel suivant sera mis à disposition des musiciens participants lors de leur prestation :
- une batterie (1 grosse caisse, 3 toms, 1 pédale simple ainsi que 3 pieds perche et un pied de Charleston),
- des baffles.

31. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dégradations / pertes / vols du matériel des participants. L'assurance de leur matériel est à la charge des participants.

32. Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition des groupes ou sur le lieu du concert seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état. Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'ils estiment que son comportement pourrait leur porter préjudice.

33. Les groupes vainqueurs du prix JHR/Scènes croisées des éditions précédentes du tremplin ne peuvent plus prétendre à participer aux éditions suivantes du tremplin.

34. En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

L'équipe du festival Jalles House Rock

DOSSIER D'INSCRIPTION

TREPLIN JALLES HOUSE ROCK 15 / SCÈNES CROISÉES

La finale du Tremplin se déroulera le vendredi 31 mars 2023, à l'Estran.

Merci de fournir, en plus du dossier d'inscription, la photocopie de la carte d'identité ainsi que le justificatif de domicile de chacun des membres du groupe.

- Nom du groupe :

- Contacts :

Téléphone :

Mail :

Adresse postale :

- Noms des membres du groupe:

-
-
-
-
-

- Instruments utilisés :

- Date de création du projet dans sa forme actuelle :

- Style musical :

- Nombre de concerts depuis cette date :

En Gironde :

Hors Gironde :

- Biographie et parcours du groupe :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

- Avez-vous :
Un tourneur ? Si oui, son nom :
Un label ? Si oui, son nom :
Un éditeur ? Si oui, son nom :
Un disque (Ep ou album) commercialisé avec contrat de distribution :

- Nom des trois titres présentés pour votre candidature au Tremplin
1
2
3

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement du Tremplin JHR 15 / Scènes Croisées et nous nous engageons à en respecter les articles.

Nous informerons les organisateurs de tous changements intervenants dans la composition ou l'organisation du groupe et qui auraient des incidences sur la validité de la candidature du groupe (âge, lieu de résidence etc)

Nom, prénom et signature de chaque membre du groupe :

Les dossiers devront être déposés par mail (jalles.house.rock@gmail.com) ou par courrier postal à L'Estran – Domaine de Caupian, 209 rue Georges Clémenceau – 33160 Saint-Médard-en-Jalles avant le 26 février 2023.
Rappel des documents à fournir : Photocopies pièces d'identité et justificatifs de domicile des membres.